



Paiement heures supplémentaires - possibilités de recours justice

Par **oneoff**, le **19/03/2011** à **08:06**

Bonjour,

je suis licencié économique d'une entreprise voila maintenant environ 2 ans.
A l'époque, j'étais mensualisé sur une base de 39 heures/semaine pour un poste d'agent consignataire de navire marchand.
Très souvent je me retrouvais avec un total de 70 heures travaillées par semaine pour le même salaire.

Mes questions sont les suivantes :

- 1/ Puis je toujours assigné en justice mon ancien patron?
- 2/ Qui doit fournir les preuves et lesquelles?
- 3/ Ai je une chance de gagner?
- 4/ Combien cela risque de me coûter?

Merci d'avance pour votre aide

Cdlt

Par **jurigeo**, le **19/03/2011** à **09:24**

Les salaires se prescivent par 5 ans, donc vous pouvez demander les paiements des heures

dues depuis cette limite.

C'est à vous d'apporter la preuve des heures faites et non payées.

La procédure prud'homale est gratuite et vous pouvez présenter vous même votre requête.

Par **oneoff**, le **19/03/2011** à **09:44**

quels types de preuves faut il?

il faut prouver de manière quantitative les heures supplémentaires?

J'ai travaillé environs 3 ans et demi dans ces conditions, je dois prouver les heures supp une par une ?

Par **yrigeo**, le **19/03/2011** à **13:41**

Soit vous avez des preuves écrites (pointages...) soit vous avez des témoins.